Image not found or type unknown

licenciement économique suite a une denonciation de harcelement

Par **erraich**, le **13/12/2010** à **10:21**

voila j'ai été licencié au motif économique suite a une dénonciation de harcelement sexuelles aprés avoir annoncé a mon patron que son fils le directeur m'avait harcelé, j' ai été mis au placard "harcelement morale". les pompiers sont venus me chercher sur mon lieu de travail suite a un malaise du a l'ambiance ensuite arrét maladie et la une lettre aui m'annonce un licenciement pour motif économique.
j'ai été débouté des prud'hommes et le jugement au correctionnel arrive mais dans six mois je me sens un peu même beaucoup desemparées donnez moi vos conseils merci

Par **P.M.**, le **13/12/2010** à **10:31**

Bonjour,
Je vous conseillerais de ne pas rester isolé...
Il faudrait savoir si pour votre dossier prud'homal et/ou pénal, vous avez été assisté par un avocat ou un défenseur syndical et si le délai d'Appel pour la première action est expiré...
Il me paraît difficile dans le cadre d'un forum d'aller beaucoup plus loin dans l'analyse de la situation...

Par **erraich**, le **13/12/2010** à **13:05**

merci oui je peut encore faire appel la decision a eu lieu le 6 decembre j'attend la notification, je suis assiste d'un avocat mais cela dure depuis 2 ans et c'est long moralement

Par **P.M.**, le **13/12/2010** à **13:10**

Je comprends, il faudra donc examiner le Jugement avec votre avocat et prendre la décision éventuelle d'Appel en considérant le plus objectivement possible les possibilités réelles que la décision soit inversée...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés